

la peine encourue sera minimale. A l'inverse, si le délit commis est un acte grave, comme un meurtre, la peine infligée sera plus lourde.

Ainsi, le droit prétend définir ce qui est juste dans la mesure où il défend les valeurs de la justice et rejette les actes injustes. Mais où se situe réellement la justice ? Le juste peut-il se limiter à un simple système juridique ?

Le droit correspond-il parfaitement au juste ? Ou, existe-t-il des divergences entre ces deux termes ? En effet, quand bien même le droit se dit définir le juste, la justice reste une institution vaste. D'ailleurs, Montesquieu affirme qu'une chose n'est pas juste parce qu'elle est loi, mais elle doit être loi parce qu'elle est juste. Qu'est-ce que cela présuppose ? Bien que les lois, c'est-à-dire le droit, se disent justes, il semblerait que ce soit le juste qui permet le droit. Autrement dit, le juste englobe le droit, et non l'inverse. On peut également affirmer que contrairement au juste, certaines lois restent relatives. Or le juste est universel.

De plus, il existe aussi des différences entre ces deux concepts. En effet, même si le droit se proclame juste, ce ne fut pas toujours le cas. Il existe, d'ailleurs des lois injustes et pourtant légales, comme, par exemple les Codes Noirs. Qu'est-ce que les Codes Noirs ? Il s'agit du nom donné au XVIII^e siècle à l'ensemble des lois qui réglementaient la vie des esclaves dans les îles françaises. Ainsi, les esclaves

(Colonies)

Attention aux
accords sup.